

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: **90400947.9**

Int. Cl.⁵: **H01R 17/12**

Date de dépôt: **06.04.90**

Priorité: **17.05.89 FR 8906425**

Date de publication de la demande:
22.11.90 Bulletin 90/47

Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

Demandeur: **MECANIPLAST**
11 avenue Anatole France
F-92113 Clichy(FR)

Inventeur: **Pizon, Ernest**
8 Parc de Béarn
F-92210 Saint Cloud(FR)

Mandataire: **Michardière, Bernard et al**
C/O CABINET PEUSCET 68, rue d'Hauteville
F-75010 Paris(FR)

Dispositif de connexion pour un câble coaxial, notamment pour raccorder une antenne à un poste autoradio.

Le dispositif de connexion pour un câble coaxial comporte : une pièce métallique (4) munie d'un appendice tubulaire (7) ; un organe de raccordement (8) ; et un noyau isolant (10) placé entre la susdite pièce métallique (4) et l'organe de raccordement (8). Le noyau isolant (10) comporte un passage (11) radial propre à recevoir une extrémité (12) de l'âme dénudée du câble coaxial et un logement (13) dans

lequel débouche le passage (11) ; le susdit organe de raccordement (8) comporte une partie propre à s'engager dans le logement (13) et à provoquer le pliage de l'extrémité (12) de l'âme du câble coaxial et le serrage de cette extrémité repliée contre la surface du noyau de manière à établir la liaison électrique entre cette âme et ledit organe de raccordement (8).

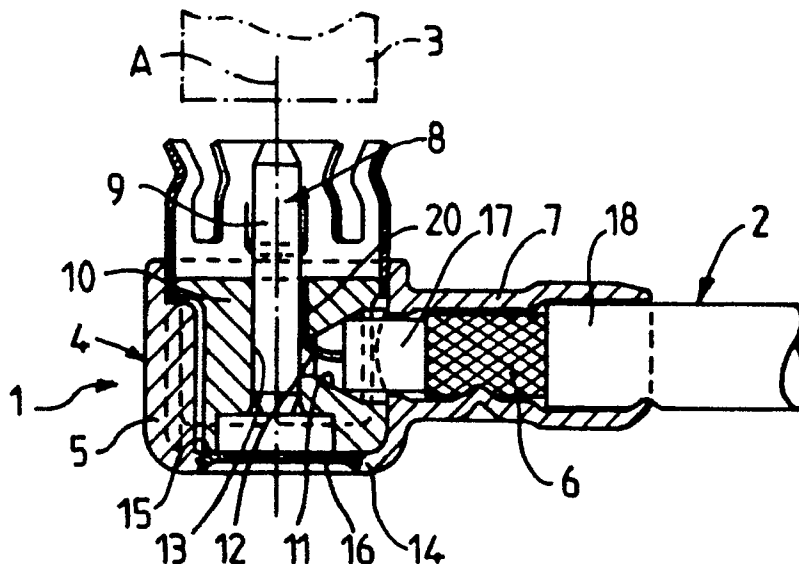


FIG. 1

L'invention est relative à un dispositif de connexion pour un câble coaxial, notamment pour raccorder une antenne à un poste autoradio, dispositif du genre de ceux qui comportent : une pièce métallique destinée à être reliée électriquement à la tresse métallique du câble coaxial, cette pièce étant munie d'un appendice tubulaire propre à recevoir une extrémité de ce câble coaxial ; un organe de raccordement destiné à être relié à l'âme du câble ; et un noyau isolant placé entre la susdite pièce métallique et l'organe de raccordement.

Les dispositifs de connexion, du genre visé précédemment, connus à ce jour nécessitent des manipulations relativement délicates et onéreuses pour leur montage et pour établir la liaison électrique entre l'organe de raccordement et l'âme du câble coaxial, cette liaison étant généralement établie par soudure à l'étain.

L'invention a pour but, surtout, de fournir un dispositif de connexion pour câble coaxial qui soit d'une construction simple et économique, et qui permette d'établir d'une manière rapide et fiable la liaison électrique, sans soudure, entre l'organe de raccordement et l'âme du câble, notamment dans le cas de montages en grande série.

On souhaite en particulier que le montage et l'établissement de la liaison électrique puissent être effectués automatiquement.

Selon l'invention, un dispositif de connexion pour un câble coaxial, du genre défini précédemment, est caractérisé par le fait que le susdit noyau isolant comporte un passage, sensiblement radial, dans le prolongement de l'appendice tubulaire, propre à recevoir une extrémité de l'âme dénudée du câble coaxial et un logement s'étendant transversalement par rapport à la direction moyenne du susdit appendice, logement dans lequel débouche le passage, le susdit organe de raccordement comportant une partie propre à s'engager dans le logement et à provoquer ainsi le pliage d'une extrémité de l'âme du câble coaxial faisant saillie dans ce logement, et le serrage de cette extrémité repliée contre une surface du noyau de manière à établir la liaison électrique entre cette âme et ledit organe de raccordement.

La pièce métallique destinée à être reliée électriquement à la tresse du câble coaxial peut être formée par une enveloppe, notamment cylindrique ou prismatique, à l'intérieur de laquelle est placé le noyau, tandis que l'organe de raccordement est coaxial à ladite enveloppe ; dans ce cas, avantageusement, le noyau est traversé axialement par le logement, qui débouche à chaque extrémité. L'enveloppe métallique peut comporter un fond transversal muni d'une ouverture permettant d'introduire l'organe de raccordement à travers le fond de cette enveloppe. L'âme du câble coaxial se trouve alors

repliée du côté opposé au fond. Il serait possible, bien entendu, d'introduire l'organe de raccordement du côté opposé au fond.

Avantageusement, on prévoit une plaque métallique pour fermer le fond de l'enveloppe après mise en place de l'organe de raccordement, afin de compléter le blindage. Cette plaque de fermeture peut être constituée par une porte rabattable, liée à l'enveloppe sur une partie de sa périphérie, ladite porte pouvant être refermée après mise en place de l'organe de raccordement. Une telle porte est généralement prévue dans une enveloppe réalisée en tôle découpée ou emboutie.

La susdite pièce métallique du dispositif peut être constituée par une rondelle prolongée radialement par une cosse de raccordement formant l'appendice tubulaire, cette rondelle étant en appui contre une face transversale plane du noyau isolant, tandis que l'organe de raccordement est constitué par une autre rondelle, en appui contre l'autre face du noyau isolant, la rondelle formant l'organe de raccordement comprenant au moins une patte rabattue vers le noyau relativement au plan moyen de la rondelle, cette patte étant propre à s'engager dans le logement du noyau isolant.

Ce logement transversal peut être constitué par un évidement prévu dans l'épaisseur de la paroi du noyau et traversé par le susdit passage, la languette de l'organe de raccordement étant propre à s'engager dans cet évidement en rabattant l'âme dénudée du câble contre la paroi de cet évidement et en exerçant une pression contre cette âme.

L'un des deux éléments constitués par la languette ou la paroi de l'évidement contre laquelle l'âme dénudée s'appuie présente une certaine élasticité, favorable à l'établissement du contact électrique.

Selon une autre possibilité, le logement transversal est constitué par une ouverture centrale du noyau le traversant de part en part, tandis que l'organe de raccordement comporte une rondelle munie sur son bord interne d'une couronne rabattue sensiblement à angle droit par rapport au plan moyen de la rondelle, cette couronne étant propre à s'engager dans l'ouverture du noyau en venant replier l'extrémité de l'âme dénudée du câble et établir la liaison électrique.

Le couronne peut comporter une patte élastique, découpée, propre à établir le contact avec l'âme du câble coaxial.

En variante, la couronne présente un pourtour continu, tandis qu'une élasticité des composants et/ou un dégagement approprié sont prévus pour permettre un serrage de l'âme du câble, sans arrachement.

Dans le cas d'une embase d'antenne autoradio, destinée à être montée sur une paroi, une vis de fixation, liée électriquement à l'antenne, est prévue

pour le montage de l'embase sur la paroi, cette vis traversant le noyau isolant.

L'organe de raccordement du dispositif de connexion peut alors comprendre un corps métallique, lié à la vis, propre à serrer l'âme du câble coaxial contre une partie du noyau.

Le corps métallique peut être solidaire de la vis et constitué par renflement lisse de la tige de vis.

Selon une autre possibilité, le corps métallique est constitué par un écrou encastré dans le noyau, et dans lequel peut se visser la vis montée rotative dans l'embase.

L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions dont il sera plus explicitement question ci-après à propos de modes de réalisation particuliers décrits avec référence aux dessins ci-annexés, mais qui ne sont nullement limitatifs.

La figure 1, de ces dessins, est une coupe axiale d'un dispositif de connexion conforme à l'invention.

La figure 2 montre, également en coupe axiale, une autre réalisation d'un dispositif de connexion selon l'invention.

La figure 3 montre semblablement à la figure 2, une autre variante de réalisation.

La figure 4 montre une variante du dispositif de la figure 3.

La figure 5 montre en coupe un dispositif de connexion pour une embase d'antenne dont l'organe de raccordement est prévu sur la vis de fixation.

La figure 6, enfin, montre également en coupe une variante du dispositif de la figure 5.

En se reportant à la figure 1 des dessins, on peut voir un dispositif de connexion 1 pour câble coaxial 2, en particulier pour raccorder une antenne de véhicule automobile, notamment une antenne de toit, à un poste autoradio. Le dispositif 1 est destiné à coopérer avec un dispositif complémentaire 3, très sommairement représenté sur la figure 1, qui, par exemple, peut faire saillie sur la face arrière d'un poste autoradio.

Le dispositif 1 comprend une pièce métallique 4 formée par une enveloppe 5, cylindrique ou prismatique, d'axe A destinée à être reliée électriquement à la tresse métallique 6 du câble coaxial 2. L'enveloppe 5 est munie d'un appendice tubulaire 7, disposé radialement, propre à recevoir une extrémité du câble 2. Une liaison mécanique est établie entre cet appendice 7 et le câble, par exemple par sertissage ; la liaison électrique entre l'extrémité de la tresse 6 dégarnie, située à l'intérieur de l'appendice 7 et cet appendice peut également être réalisée par sertissage.

Un organe de raccordement 8 constitué par une fiche 9 est disposé coaxialement à l'enveloppe 5. La fiche 9 est maintenue dans l'enveloppe par un noyau isolant 10, notamment en matière plasti-

que, coaxial à l'enveloppe 5.

Le noyau 10 comporte un passage 11 d'orientation radiale, sensiblement dans le prolongement de l'appendice tubulaire 7, propre à recevoir une extrémité 12 de l'âme dénudée du câble coaxial 2. L'âme du câble 2 peut être monobrin ou multibrin. Ce passage 11 peut avoir une forme d'entonnoir dirigée radialement vers l'intérieur pour faciliter l'entrée de l'extrémité 12. Le passage 11 débouche dans un logement 13 s'étendant transversalement par rapport à la direction moyenne de l'appendice 7. Dans le cas de la réalisation de la figure 1, le logement 13 est coaxial au noyau 10 et débouche à chaque extrémité longitudinale. La section transversale de ce logement 13 a la même forme circulaire ou prismatique que la section transversale de la fiche 9.

Une élasticité des composants et/ou un jeu approprié sont prévus au niveau des sections de la fiche et du logement pour permettre un serrage de l'âme du câble, sans arrachement. Le jeu peut avantageusement n'être prévu que sur la partie de la périphérie en contact avec l'âme.

L'enveloppe métallique 5 est ouverte d'un côté, à savoir le côté supérieur dans le cas de la figure 1 et comporte, à son autre extrémité, un fond 14 muni d'une ouverture 15 permettant d'introduire la fiche 9, dans le noyau 10, à travers le fond 14.

Une coupelle métallique 16 est avantageusement prévue pour fermer l'ouverture 15 lorsque la fiche 9 a été mise en place, de manière à compléter le blindage assuré par l'enveloppe 5. Cette coupelle métallique 16 peut être constituée par une porte rabattable, reliée sur une partie de son contour au fond 14, cette liaison formant une charnière. Pour le montage de la fiche 9, la porte formée par la coupelle 16 est disposée sensiblement à angle droit par rapport au plan moyen du fond 14 puis est rabattue contre le fond lorsque la fiche 9 a été mise en place. Une telle porte rabattable est généralement prévue lorsque l'enveloppe 5 est réalisée en tôle découpée ou emboutie.

L'établissement de la liaison électrique et mécanique entre l'antenne 2 et le dispositif 1 résulte immédiatement des explications qui précèdent.

L'extrémité de l'antenne 2 est dénudée de telle sorte que l'extrémité 12 de l'âme fasse saillie par rapport à la gaine isolante 17 séparant l'âme 12 de la tresse 6. Une partie de cette gaine 17 fait saillie par rapport à la partie dénudée de la tresse 6.

L'extrémité du câble 2 est alors introduite dans l'appendice tubulaire 7, l'âme 12 étant orientée sensiblement suivant la direction axiale de cette extrémité.

L'âme 12 pénètre dans le passage 11 qui est disposé en face de l'appendice 7, et fait saillie dans le logement 13, jusqu'à venir en appui contre la paroi de ce logement opposée au passage 11.

Les parties dénudées de l'extrémité du câble 2 ont des longueurs telles que la gaine extérieure 18 de ce câble 2 pénètre suffisamment dans l'appendice 7.

La fiche 9 est alors introduite à travers le fond 14 par l'ouverture 15 dans le logement 13, ce qui provoque le pliage vers le haut de l'extrémité 12 de l'âme et le serrage de cette extrémité repliée contre la surface intérieure du noyau 10, établissant ainsi la liaison électrique entre l'âme 12 et la fiche 9, et le blocage mécanique de cette fiche dans le noyau 10 et le fond de l'enveloppe 14 est fermé par la coupelle 16, éventuellement rabattable.

La fiche 9 fait saillie du côté du noyau 10 opposé au fond 16 sur une longueur suffisante pour être connectée à une pièce femelle correspondante.

Le pliage de l'extrémité 12 du côté opposé au fond 14 permet de réduire l'épaisseur du noyau 10 comprise entre l'axe du câble 2 et le fond 14.

Il est clair cependant qu'en variante le noyau 10 peut avoir une épaisseur suffisante du côté du fond 14 pour que l'extrémité 12 soit rabattue vers le fond 14, c'est-à-dire dans le sens opposé à celui représenté sur la figure 1. Dans ce cas, la fiche 9 pourrait être introduite dans le logement 13 par le côté opposé au fond 14, ce dernier pouvant alors être complètement fermé et ne pas comporter d'ouverture 15.

La figure 2 montre une variante 101 du dispositif de connexion pour un câble coaxial 102, en vue de raccorder une antenne munie d'une embase 121, schématiquement représentée, à un poste autoradio relié à l'autre extrémité du câble 102. L'embase 121 comporte, de manière classique, une tige filetée 122 destinée à traverser une ouverture 123 prévue dans la paroi P. Le blocage sur cette paroi est assuré à l'aide d'un écrou 124 qui vient se visser sur la tige 122.

Les éléments du dispositif 101 de la figure 2 jouant des rôles semblables à des éléments déjà décrits à propos de la figure 1 sont désignés par des références numériques égales à la somme du nombre 100 et de la référence utilisée sur la figure 1. La description de ces éléments ne sera pas reprise ou ne sera effectuée que succinctement.

La pièce métallique 104 destinée à être reliée à la tresse 106 du câble coaxial 102 est constituée par une rondelle métallique prolongée radialement par une cosse de raccordement 107 formant l'appendice tubulaire. Cette cosse est déportée transversalement, relativement au plan de la rondelle 104, de manière à être plus éloignée de la paroi P. La rondelle 104 est en appui contre la face du noyau 110 tournée vers la paroi P de manière à être serrée contre cette paroi par ledit noyau.

L'organe de raccordement 108 est constitué par une autre rondelle conductrice, métallique 125 en

appui contre l'autre face plane du noyau 110 éloignée de la paroi P.

Les rondelles 104, 125 et le noyau 110 sont traversés par la tige 122. L'écrou 124, en serrant la rondelle 125 contre le noyau, établit une liaison électrique entre la tige 122, elle-même reliée électriquement à l'antenne, et ladite rondelle 125.

Le passage 111 est formé par une sorte d'échancrure radiale prévue dans la paroi du noyau 110 du côté opposé à la rondelle 104 et débouchant sur la face du noyau contre laquelle vient en appui la rondelle 125.

Le logement 113 est formé par une sorte de puits, sensiblement parallèle à l'axe du noyau 110, prévu dans la paroi de ce noyau pour couper le passage 110 et déboucher sur la face du noyau en appui contre la rondelle 125.

Cette rondelle 125 comprend une patte 126 rabattue par rapport à son plan moyen sensiblement à angle droit, propre à s'engager dans le logement 113, pour une position angulaire relative correcte de la rondelle 125 et du noyau 110. L'extrémité 127 de la patte destinée à se trouver dans le fond du logement 113 a une forme incurvée lui donnant une certaine élasticité.

On comprend immédiatement que pour le montage, l'extrémité dénudée de l'âme 112 est engagée dans le passage 111, sensiblement suivant une direction radiale, cette âme étant sensiblement rectiligne.

Lors de la mise en place de la rondelle 125 contre le noyau 110, la patte 126 en entrant dans le logement 113 replie l'âme 112 vers le fond du logement 113 et l'applique contre la surface de ce logement comme représenté sur la figure 2. Le contact électrique entre l'organe 108 (rondelle 125) et l'âme 112 est ainsi établi.

La figure 3 montre une variante de réalisation d'un dispositif de connexion semblable à celui de la figure 2.

Les éléments du dispositif de la figure 3 identiques ou semblables à des éléments de la figure 2 sont désignés par une référence numérique égale à la somme du nombre 100 et de la référence utilisée à propos de la figure 2 ; la description de ces éléments ne sera pas reprise ou ne sera effectuée que succinctement. Il en sera de même pour les figures suivantes où les références numériques seront augmentées de 100 à chaque fois.

La différence principale entre le dispositif de la figure 3 et celui de la figure 2 réside en ce que le logement transversal 213, sur la figure 3, est constitué par l'ouverture centrale du noyau 210, qui le traverse de part en part.

L'organe de raccordement 208 est formé par une rondelle 225 dont l'ouverture intérieure est bordée par une couronne 226 rabattue de manière à s'engager à l'intérieur de l'ouverture 213.

Cette couronne 226 comporte une patte élastique 227 découpée suivant deux bords sensiblement parallèles à l'axe du logement 213 et reliée par un petit côté, formant charnière, à la rondelle 225. L'extrémité intérieure de la patte 227 est recourbée de manière à tourner sa convexité contre la surface interne du noyau 210.

Le passage 211, dont le fond peut être limité par une surface inclinée S servant de rampe pour le guidage de l'introduction de l'âme 212, comme dans le cas du passage 111, traverse radialement la paroi du noyau 210 et débouche dans l'ouverture 213. Pour le montage du dispositif de raccordement, l'âme du câble 202 est dénudée sur une longueur suffisante pour que l'extrémité 212 de cette âme pénètre, suivant une direction sensiblement radiale, dans l'ouverture 213.

L'organe de raccordement 208 (rondelle 225) est ensuite mis en place sur le noyau 210 par introduction de la couronne 226 dans l'ouverture 213 de sorte que la partie médiane de la patte 227 provoque le rabattement de l'extrémité 212 de l'âme vers l'intérieur de l'ouverture 213, contre la surface interne de cette ouverture. L'âme 212 est serrée élastiquement par la patte 227 contre la paroi du noyau 210.

Dans les exemples de réalisation des figures 2 et 3, une élasticité est prévue à l'extrémité de la languette 126 ou de la patte 227, alors que la paroi d'appui prévue sur le noyau 110 ou 210 est relativement rigide.

Dans l'exemple de réalisation de la figure 4, on prévoit une certaine élasticité au niveau de la paroi d'appui du manchon 310.

La différence principale entre la réalisation de la figure 4 et celle de la figure 3 provient de ce que la couronne 326 présente un pourtour continu. Pour éviter l'arrachement de l'extrémité 312 de l'âme lors de l'introduction de la couronne 326 dans l'ouverture 323, on peut donner une certaine élasticité à la partie G de paroi contre laquelle vient s'appuyer cette extrémité 312. Cette élasticité peut être obtenue en prévoyant un évidement 328 en arrière de la paroi G.

Selon une autre possibilité, pour éviter un serrage trop important de l'âme 312, on prévoit un dégagement ou évidement sur la zone de la paroi interne du noyau 310 contre laquelle vient s'appliquer l'extrémité 312.

La figure 5 montre une embase 421 d'antenne autoradio, munie d'une vis de fixation 422, liée électriquement à l'antenne. La vis 422 traverse un trou 423 de la paroi de fixation P ; un manchon isolant M entoure la vis 422 dans la zone traversant la paroi P. La vis 422 traverse également le noyau isolant 410, de manière à pouvoir recevoir, sur son extrémité en saillie, un écrou de fixation.

L'organe de raccordement 408 comprend un

corps métallique constitué par un renflement lisse 409, cylindrique, solidaire de la vis 422. Ce renflement 409 est propre à serrer l'extrémité 412 de l'âme du câble coaxial contre une partie du noyau 410, formée par la surface interne d'un alésage 428 de diamètre légèrement supérieur à celui du renflement 409. L'alésage 428 est situé du côté de l'extrémité 412 opposée à la paroi P, de sorte que cette extrémité 412 se trouve repliée à l'opposé de la paroi P. Des dégagements peuvent être prévus sur la surface interne du noyau 410 pour éviter tout risque d'arrachement de l'extrémité 412 lors du serrage provoqué par l'action de l'écrou sur la vis 422.

La figure 6 montre une variante de l'embase de la figure 5 permettant de replier l'extrémité 512 de l'âme du câble coaxial vers la paroi P.

Le corps métallique 508 est constitué par un écrou 509 encastré dans le noyau 510 et ne pouvant tourner par rapport au noyau en raison d'un moletage extérieur 529. L'écrou 509 comporte un prolongement cylindrique 530, à extrémité arrondie, en direction de la paroi P de manière à replier l'extrémité 512 vers la paroi P, et à serrer cette extrémité 512 contre la surface interne du noyau.

L'embase d'antenne comporte une vis 522, dont seule l'extrémité inférieure est représentée, pouvant tourner librement dans ladite embase. La tête de la vis 522 est de préférence du type à six pans creux.

La fixation de l'embase sur la paroi P est obtenue en engageant la vis 522 dans l'écrou 509 et en faisant tourner la vis 522 pour assurer le blocage de l'ensemble.

Comme indiqué précédemment, avec ou sans élasticité, on peut prévoir un dégagement sur le diamètre interne du noyau, face à la partie repliée de l'âme du câble coaxial pour éviter son arrachement.

Quelle que soit la réalisation adoptée, la solution de l'invention permet un montage simple et rapide avec établissement de la liaison électrique entre l'âme du câble coaxial et l'organe de raccordement d'une manière fiable, sans la nécessité d'une soudure.

Revendications

1. Dispositif de connexion pour un câble coaxial, notamment pour raccorder une antenne à un poste autoradio, comportant : une pièce métallique (4) destinée à être reliée électriquement à la tresse métallique (6) du câble coaxial, cette pièce étant munie d'un appendice tubulaire (7) propre à recevoir une extrémité de ce câble coaxial ; un organe de raccordement (8) destiné à être raccordé à l'âme du câble ; et un noyau isolant (10)

placé entre la susdite pièce métallique (4) et l'organe de raccordement (8), caractérisé par le fait que le susdit noyau isolant (10) comporte un passage (11) radial, sensiblement dans le prolongement de l'appendice tubulaire (7), propre à recevoir une extrémité (12) de l'âme dénudée du câble coaxial, et un logement (13) s'étendant transversalement par rapport à la direction moyenne du susdit appendice, logement (13) dans lequel débouche le passage (11), le susdit organe de raccordement (8) comportant une partie propre à s'engager dans le susdit logement (13) et à provoquer ainsi le pliage de l'extrémité (12) de l'âme du câble coaxial et le serrage de cette extrémité repliée contre une surface du noyau de manière à établir la liaison électrique entre cette âme et ledit organe de raccordement (8).

2. Dispositif selon la revendication 1 dans lequel la pièce métallique (4) destinée à être reliée électriquement à la tresse du câble coaxial est formée par une enveloppe (5) cylindrique ou prismatique, à l'intérieur de laquelle est placée le noyau (10) tandis que l'organe de raccordement (8,9) est coaxial à ladite enveloppe (5), caractérisé par le fait que le noyau (10) est traversé axialement par le logement (13) qui débouche à chaque extrémité, et que l'enveloppe métallique (5) comporte un fond (14) muni d'une ouverture (15) permettant d'introduire l'organe de raccordement (8) à travers le fond (14) de cette enveloppe ce qui permet de replier l'âme (12) du câble coaxial du côté opposé au fond (14).

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé par le fait que le fond (14) de l'enveloppe métallique est muni d'une porte (16) propre à fermer l'ouverture (15) après introduction de l'organe de raccordement (8), et pour compléter le blindage, cette enveloppe (5) étant notamment réalisée en tôle découpée ou emboutie.

4. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la pièce métallique (104) est constituée par une rondelle prolongée radialement par une cosse (107) de raccordement formant l'appendice tubulaire, cette rondelle (104) étant en appui contre une face transversale plane du noyau isolant (110), tandis que l'organe de raccordement (108) est constitué par une autre rondelle (125), en appui contre l'autre face du noyau isolant (110), l'organe de raccordement (108) comprenant au moins une patte (126) rabattue par rapport à son plan moyen, propre à s'engager dans le logement transversal (113) du noyau isolant (110).

5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé par le fait que le logement transversal (113) est constitué par un évidement prévu dans l'épaisseur de la paroi du noyau et traversé par le susdit passage (111), la languette (126) de l'organe de raccordement (108) étant propre à s'engager dans

cet évidement en rabattant l'âme dénudée (112) contre la paroi de cet évidement (113) et en exerçant une pression contre cette âme.

6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé par le fait que l'un des deux éléments constitués par la languette (126) ou la paroi de l'évidement (113) contre laquelle l'âme dénudée s'appuie, présente une élasticité, favorable à l'établissement du contact électrique.

7. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé par le fait que le logement transversal est constitué par l'ouverture centrale (213,313) du noyau (210,310), le traversant de part en part, tandis que l'organe de raccordement (208,308) comporte une rondelle (225,325) munie sur son bord interne d'une couronne rabattue (226,326) propre à s'engager dans l'ouverture (213, 313) du noyau en venant replier l'extrémité (212, 312) de l'âme dénudée du câble et établir la liaison électrique.

8. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé par le fait que la couronne (226) comporte une patte élastique (227) découpée, propre à établir le contact avec l'âme (212) du câble coaxial.

9. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé par le fait que la couronne (326) présente un pourtour continu, tandis qu'une élasticité des composants (G) et/ou un dégagement approprié sont prévus pour permettre un serrage de l'âme (312) du câble, sans arrachement.

10. Dispositif de connexion selon la revendication 1 pour une embase d'antenne autoradio destinée à être montée sur une paroi (P), une vis de fixation (422, 522) étant prévue pour le montage de l'embase sur la paroi, cette vis traversant le noyau isolant (410, 510), caractérisé par le fait que l'organe de raccordement (408, 508) comprend un corps métallique (409, 509) lié à la vis, propre à serrer l'âme (412, 512) du câble coaxial contre une partie du noyau (410, 510).

11. Dispositif selon la revendication 10, caractérisé par le fait que le corps métallique (409) est solidaire de la vis (422) et est constitué par un renflement lisse de cette tige de vis.

12. Dispositif selon la revendication 10, caractérisé par le fait que le corps métallique (509) est constitué par un écrou encastré dans le noyau (510) et dans lequel peut se visser la vis (522) montée rotative dans l'embase.

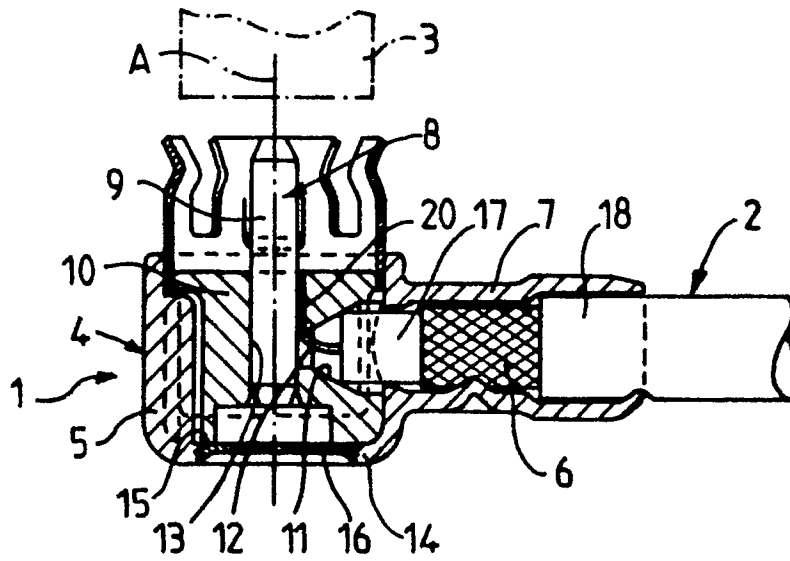


FIG. 1

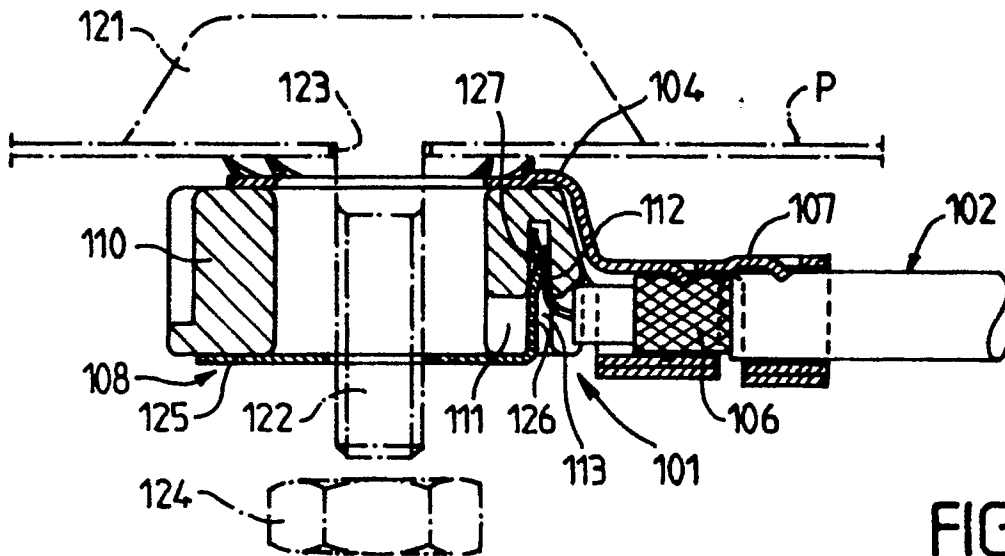


FIG. 2

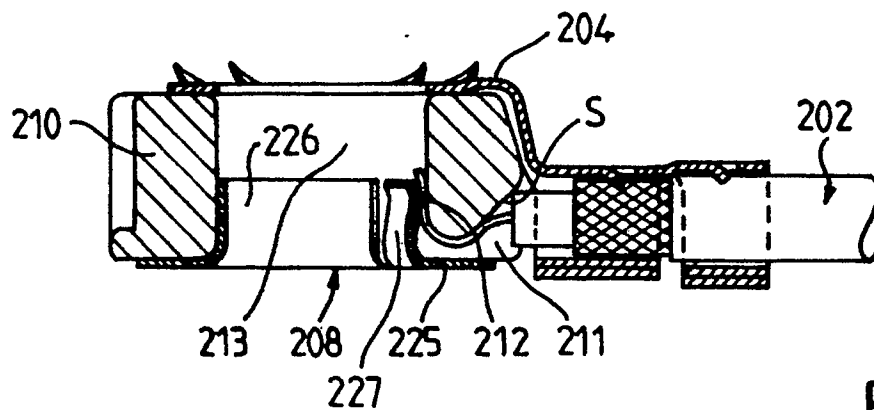


FIG. 3

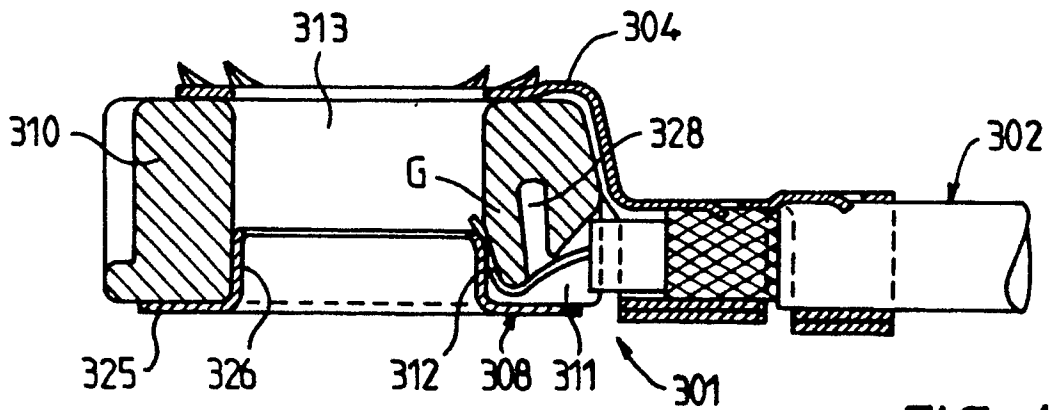


FIG. 4

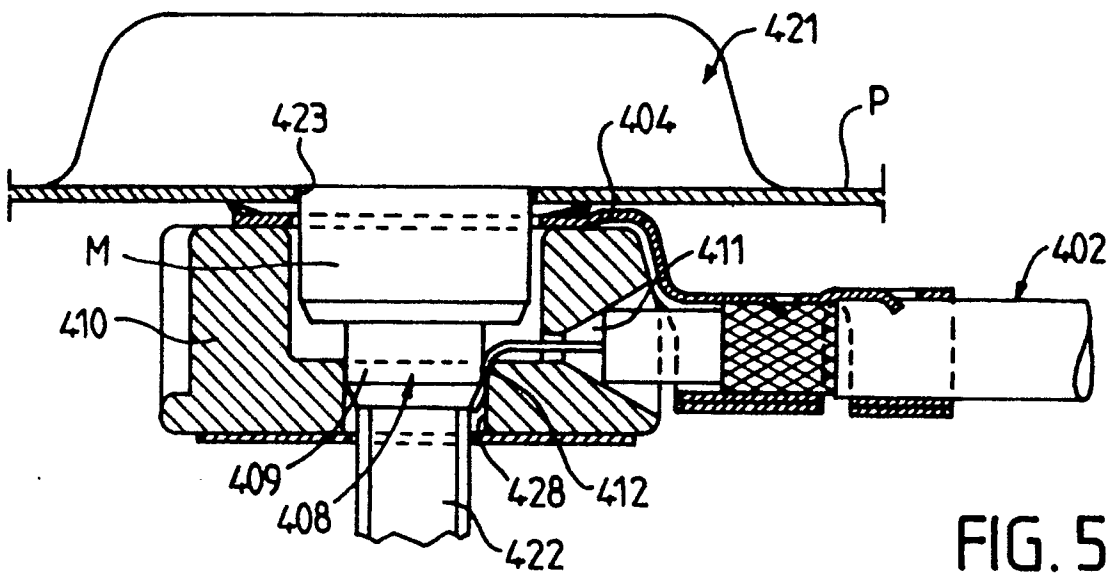


FIG. 5

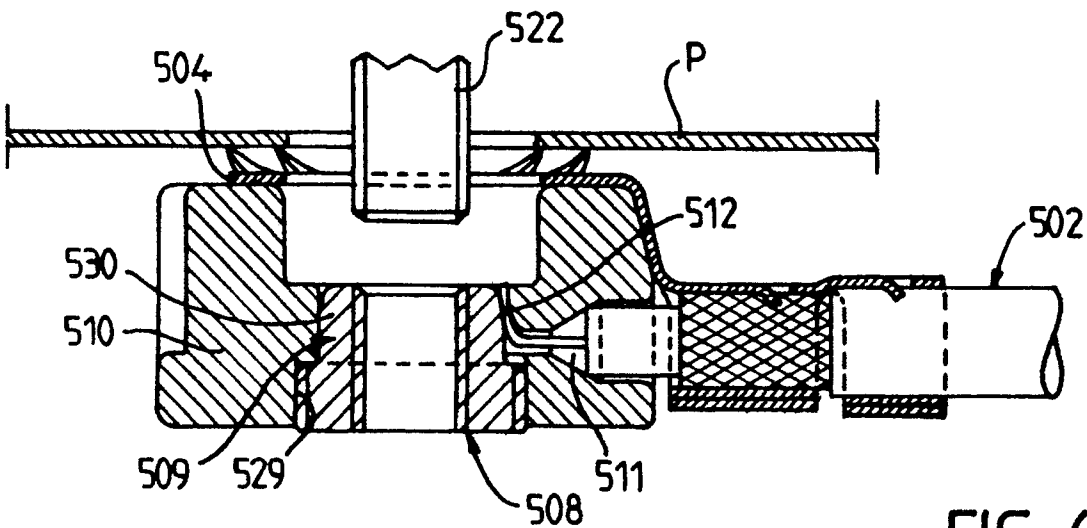


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 90 40 0947

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-A-2342427 (SIEMENS) * page 4, lignes 4 - 10; figures 1-3 * ---	1, 10	H01R17/12
A	US-A-4813888 (MATSUSHITA) * colonne 7, lignes 32 - 45; figures 1-6 * -----	1, 10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			H01R
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29 MAI 1990	Examineur CERIBELLA G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			